

**CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE TESSON**

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2022

N^{bre} de conseillers municipaux en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Tesson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle multi-activités, sous la présidence de M. Laurent MORICHON, Maire.

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M^{me} Isabelle JOGUET, M. Alain GENEUVRE, M. Mathieu FAVRIAU, M. Gérard BOUTON, M^{me} Anne-Marie MARTIN, M. Laurent ETOURNEAU, M^{me} Isabelle MONNET, M. Jacques DUBOIS

ABSENTS AVEC POUVOIR : M. Régis BRANGER donne pouvoir à M. Alain GENEUVRE, M^{me} Elise BREMONT donne pouvoir à M. Gérard BOUTON, M^{me} Sabrina MENNAND-BOUNNE donne pouvoir à M. Mathieu FAVRIAU,

ABSENTS : M^{me} Frédérique TRASSARD
M. David BAUDRY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu FAVRIAU

Vus, les articles L. 2121-15 et L2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 19 heures 10, constatant que le quorum est atteint.
Il en rappelle l'ordre du jour :

- Décision modificative du budget portant sur la rénovation d'un logement
- Renouvellement de conventions d'occupation de logements communaux
- Remboursement d'un prêt bancaire dans le cadre du budget annexe « Les Châtaigniers »
- Vente d'un monument et d'une concession funéraire
- Acceptation d'un don d'une association locale
- Définition des tarifs de location de salles communales
- Contractation d'un emprunt pour le financement du lotissement « Les Maraîchers »
- Reprise de l'usufruit d'un bâtiment appartenant à l'EPF Nouvelle-Aquitaine
- Signature d'un bail locatif
- Signature d'une convention de mandat d'encaissement du produit de vente d'électricité aux usagers de bornes de recharge de véhicules électriques
- Questions diverses

Monsieur FAVRIAU est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

1/ Procès-verbal des délibérations

Décision modificative du budget relative à la rénovation d'un logement

Monsieur le Maire expose le projet d'une décision modificative du budget au conseil municipal afin de couvrir les frais relatifs à la rénovation du logement situé au 3, rue de la Forge, dépassés de 7 000 € par rapport à l'estimation initiale, et l'aménagement de l'extension de l'office notarial dépassé de 12 000,00€ par rapport à l'estimation initiale.

Ainsi, pour compléter le financement de cette opération, Monsieur BOUTON précise qu'il est nécessaire de modifier le budget de fonctionnement en augmentant les travaux en régie de 15 000,00€ et le budget d'investissement de 15 000,00€ en aménagement des constructions.

L'assistance s'interroge sur les raisons de ce dépassement. Monsieur BOUTON précise que l'aménagement de l'office notarial ne devait être terminé qu'en 2023. Monsieur le Maire et Monsieur GENEUVRE précisent que la commune a été contrainte de faire appel à des artisans, suite à l'arrêt maladie d'un agent communal qui était initialement mobilisé sur ce chantier.

Entendu ces termes, le conseil municipal adopte cette décision modificative à l'unanimité.

Renouvellement de conventions d'occupation de logements communaux

Monsieur le Maire expose la nécessité pour le conseil municipal de renouveler les conventions liant la commune avec Madame LAMARE et Monsieur DOS SANTOS, locataires de logements situés au 4 et 6, rue Jules Ferry, par deux délibérations.

Monsieur le Maire précise que ces logements ont un statut spécial, car destinés normalement au logement des enseignants. Ce statut nécessite pour le conseil municipal de donner explicitement son accord au renouvellement de ces contrats locatifs. A cette occasion, Monsieur le Maire précise également que la commune a réalisé quelques travaux dans ces logements.

Entendu cet exposé, le conseil municipal approuve le renouvellement de ces contrats à l'unanimité.

Remboursement partiel d'un prêt lié au projet de lotissement « Les Châtaigniers »

Monsieur le Maire expose le projet d'une délibération du conseil municipal visant à permettre le remboursement par anticipation à hauteur de 120 000,00€ du prêt contracté pour le financement de l'opération de lotissement « Les Châtaigniers ». Celle-ci fait l'objet d'un budget annexe. Il rappelle que l'opération a été partiellement réalisée ; plusieurs constructions sont en cours. La vente rapide des lots a permis le financement de cette opération dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire souhaite dégager cet engagement financier pour permettre le financement de la nouvelle opération de lotissement « Les Maraîchers » prévue par la commune.

Renouvellement du contrat de Monsieur VRIGNON

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet du renouvellement du contrat de Monsieur VRIGNON, agent technique municipal. Il s'agit d'un nouveau contrat Parcours Emploi Compétence, de 6 mois.

A l'échéance de ce nouveau contrat, un nouveau type de contrat devra être proposé à cet agent car la commune ne pourra plus lui proposer de contrat PEC. Monsieur GENEUVRE précise que cet agent affiche son volontarisme dans ses tâches professionnelles.

Vente d'un monument funéraire

Monsieur et Madame CHARNEAU souhaitent se porter acquéreurs d'un monument funéraire et de l'emplacement des concessions qui lui sont associées. Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal sur cette vente, et demande également son avis sur son prix. Il propose un montant de 1 400 € pour le monument funéraire, auxquels s'ajoutent 600 € pour les concessions.

Après quelques échanges de vues, le conseil municipal approuve les termes de cette vente.

Acceptation d'un don d'une association en voie de dissolution

Monsieur le Maire expose que l'association « Tesson Sports et Loisirs » envisage sa dissolution, et souhaite faire don du solde de sa trésorerie à la commune de Tesson.

Le conseil municipal accepte ce don et adopte par conséquent la délibération à l'unanimité.

Définition des tarifs de location de locaux communaux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité pour ce dernier de se prononcer sur les tarifs demandés pour la location de salles communales (salle associative, salle multi-activités).

L'assistance s'accorde, pour la location de la salle multi-activités à la journée, sur un tarif de 100 €. Le règlement de l'électricité sera demandé au locataire. Le tarif de la prestation de ménage demeure fixé à 60 €.

Les délibérations sous-jacentes sont approuvées à l'unanimité.

Etablissement d'un emprunt en vue de l'acquisition d'un terrain auprès de l'EPFNA

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune contracte un emprunt auprès d'un établissement bancaire afin de procéder à l'acquisition du terrain du futur lotissement « Les Maraîchers » auprès de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, qui a réalisé cet achat en 2016 en prévision d'une rétrocession à la commune début 2023.

L'acquisition foncière auprès de l'EPFNA représente une somme de 104 000 €. Afin de couvrir les frais de l'opération ainsi que les différents coûts d'étude, un emprunt d'un montant de 150 000 € est nécessaire. Monsieur le Maire expose une proposition financière du CREDIT AGRICOLE pour la réalisation de cet emprunt. Il précise avoir sollicité d'autres organismes financeurs pour obtenir une comparaison et est en attente des propositions.

Concernant la réalisation de ce lotissement, Monsieur le Maire précise que les études se poursuivent. Il envisage la passation d'un appel d'offre auprès des entreprises de travaux afin de réaliser l'aménagement du terrain au cours du printemps 2023, afin de permettre la commercialisation des lots à partir de septembre 2023.

Suite à ces échanges, le conseil municipal approuve le rachat du terrain auprès de l'EPFNA. Il autorise également Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 150 000.00€ dont les conditions seront approuvées lors d'un prochain conseil.

Rachat anticipé d'un bien immobilier auprès de l'EPFNA

Monsieur le Maire rappelle que la commune a procédé à l'acquisition d'un logement situé au 11, avenue de l'Estuaire, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine. Il expose au conseil municipal une proposition de rachat anticipé de ce bien immobilier afin d'en obtenir l'usufruit, qui permettra à la commune de procéder à des travaux dans le bâtiment.

Monsieur le Maire expose notamment sa proposition de l'aménagement de deux locaux commerciaux de 30 mètres² pour accueillir de nouvelles entreprises demandeuses de s'installer dans le bourg. Par ailleurs, il a sollicité le CRER pour une étude relative à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment.

Signature d'un contrat de location

Monsieur le Maire annonce que les locataires du logement au 12, rue Jules Ferry, ont quitté ce dernier au mois de septembre. Il propose au conseil municipal d'établir un nouveau contrat de location de ce logement avec Monsieur Antoine PERONNEAU et Madame Marine BARCONNIERE, pour un loyer d'un montant de 720 €.

Le conseil municipal approuve ce choix à l'unanimité.

Convention de mandat d'encaissement du produit de bornes de recharge électrique

Monsieur le Maire expose que l'étude du projet de délibération est ajournée.

2/ Questions diverses

Proposition d'un projet de parc éolien par la société RWE RENOUVELABLES FRANCE

Monsieur le Maire présente Monsieur Maxime LEFEUVRE, représentant de la société RWE RENOUVELABLES FRANCE, invité à cette séance du conseil municipal pour présenter le potentiel de développement de l'énergie éolienne sur la commune de Tesson.

Monsieur LEFEUVRE décrit les principes de fonctionnement d'une éolienne. La hauteur maximale d'une éolienne en extrémité de pale est limitée à 150 mètres par la réglementation. Les fondations d'une éolienne occupent environ 200 mètres², pour environ 600 mètres³ de béton. La durée de vie d'un parc éolien est de 25 ans. Les éoliennes vétustes sont généralement remplacées.

Monsieur LEFEUVRE précise que le Code de l'Environnement impose une distance minimale de 500 mètres entre les éoliennes et les habitations. Aussi, cette contrainte réglementaire réduit fortement les possibilités de développement de l'éolien sur la commune. Il expose une carte présentant les implantations potentielles, se limitant à la partie Sud pour 4 éoliennes possibles.

Madame MONNET s'interroge sur le rendement énergétique des éoliennes. Monsieur LEFEUVRE énonce que le facteur de charge des éoliennes est de 25 à 30 % de son temps de fonctionnement optimal. Il précise également que les éoliennes sont parfois volontairement bridées afin de protéger l'environnement, et notamment la faune (oiseaux, chauves-souris...).

Monsieur DUBOIS demande si la hauteur des éoliennes peut être réduite afin de l'adapter à une production donnée et aux sensibilités paysagères du territoire. Il lui est répondu que cette hauteur ne peut pas être modulée, car l'investissement n'est alors plus rentable.

Monsieur FAVRIAU interroge Monsieur LEFEUVRE sur les mesures d'évitement, de réduction et de compensation du projet. Ce dernier évoque la possibilité pour la société de réaliser l'enfouissement de lignes électriques, et la plantation de haies.

Des études d'accès sont réalisées à l'occasion de chaque projet pour prévoir les conséquences de l'acheminement du matériel de chantier et des éoliennes sur site.

Monsieur LEFEUVRE précise qu'un projet éolien demande en moyenne 7 années de développement. Durant ce délai, le projet est soumis à une procédure d'autorisation environnementale, incluant plusieurs études (faune et flore, acoustique, paysagère...).

L'instruction de la demande d'urbanisme est réalisée par l'Etat. L'autorisation est délivrée par le préfet. Au cours du développement du projet, la société veille à mettre en place des outils de concertation auprès du public (site Internet, réunions publiques...).

Monsieur LEFEUVRE présente les retombées économiques possibles pour la commune de Tesson. Il expose notamment le calcul de possibles retours fiscaux, dépendant de la puissance des futures éoliennes. La commune serait susceptible de percevoir jusqu'à 7 500 €/an et par éolienne, soit 30 000 €/an pour 4 éoliennes.

Monsieur le Maire s'interroge sur la possibilité d'une autoconsommation locale pour que ce parc éolien puisse profiter à la population, notamment en matière de tarifs d'électricité avantageux. Sur cet aspect, Monsieur LEFEUVRE considère qu'il serait possible pour sa société de faire une proposition adaptée à la commune. Il est aussi possible pour la commune d'intégrer la société d'exploitation du parc éolien.

La société propose également des aides au financement de projets de rénovation énergétique au bénéfice des riverains du parc éolien. Selon Monsieur LEFEUVRE, il semblerait difficile de garantir une forme d'autoconsommation de l'énergie produites par ces éoliennes sur Tesson.

Suite à cette présentation, Monsieur LEFEUVRE sollicite l'avis du conseil municipal sur l'opportunité de ce projet, par la prise d'une délibération.

Monsieur le Maire lui répond que le conseil municipal donnera suite à cette demande lors d'une prochaine séance.

Aménagement d'une aire de covoiturage

Monsieur le Maire annonce que l'aire de covoiturage prévue à l'entrée Sud du bourg a été aménagée au cours du mois de septembre. Le projet a été pris en charge par le Département. Monsieur le Maire s'interroge sur l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques sur ce nouveau parking. Un compteur, présent sur le site, permettrait cette installation.

Après avoir interrogé un prestataire, Monsieur le Maire détaille le coût de deux bornes, de 3 300 €, subventionné par le Département à hauteur de 1 000 € par borne. L'installation de ces bornes représenterait donc un coût total de 5 200 €.

Le conseil municipal juge que cet investissement serait utile, tout en s'accordant sur la nécessité du report de cette dépense au regard des investissements prévus au cours de cette année budgétaire.

Monsieur le Maire s'est également interrogé sur la création d'une ombrière photovoltaïque sur la nouvelle aire de covoiturage. Il a sollicité la Société d'Economie Mixte Energie ainsi que le CRER pour l'étude d'une solution de financement.

Projet de réaménagement du bourg

Monsieur le Maire précise qu'une réunion est bientôt prévue avec le Département pour étudier le projet de réaménagement du bourg (partie Sud). Il rappelle que la commune a établi une convention avec le Département pour engager cette étude. Monsieur Hervé AUDINET, architecte au bureau d'études URBAN HYMNS, a été missionné pour établir un avant-projet qui sera utile à ses échanges avec le Département.

Recrutement de nouveaux agents techniques municipaux

Monsieur le Maire annonce que Messieurs JOLIER et DELAVIGNE occupent dorénavant leur poste au sein des ateliers municipaux. Monsieur GENEUVRE note que ces agents se montrent très impliqués dans leurs missions. Quelques équipements ont été achetés par la commune à l'attention de ces agents (vêtements, chaussures...) afin d'accompagner leur prise de poste.

Bilan des effectifs de l'école pour l'année scolaire 2022-2023

Madame JOGUET informe le conseil municipal que l'école de Tesson (niveaux maternelle, CP et CE1) accueille 91 élèves pour cette rentrée 2022-2023, 63 élèves sont accueillis à l'école de Rioux (niveaux CE1, CE2, CM1 et CM2).

Le RPI Rioux – Tesson compte donc 154 élèves pour cette nouvelle année. La classe de petite section de maternelle compte 25 élèves.

Madame JOGUET précise avoir préparé la rentrée avec l'équipe enseignante et le personnel du SIVOS Rioux – Tesson par l'achat de petit matériel (meuble à serviettes, draps...). Elle constate également une forte augmentation du prix des fournitures alimentaires, qui est une vraie contrainte budgétaire.

Proposition d'actions pour faciliter l'installation d'un nouveau médecin sur Tesson

Monsieur le Maire annonce que Monsieur Éric MAHÉ, médecin généraliste à Tesson, cesse son activité au mois de mars 2023.

Dès lors, il devient urgent pour la commune de participer à la recherche d'un nouveau médecin afin de remplacer ce départ. Actuellement, Monsieur MAHE n'a pas trouvé de remplaçant pour reprendre sa patientèle.

Monsieur le Maire propose quelques pistes d'actions au conseil municipal :

- L'installation d'une banderole le long de la traverse du bourg afin d'attirer l'attention du public sur la recherche d'un médecin par la commune, pour un prix de 80 €. Monsieur le Maire précise que la commune de Pérignac a réalisé cette action avec succès.

- La publication d'une annonce dans la Revue « JeuneMG », paraissant tous les 3 mois, pour un coût de 1 550 € la parution.
- La sollicitation des services d'un professionnel du recrutement, pour un coût de 12 000 €.

Monsieur DUBOIS souligne que la compétence « santé » n'appartient pas à la commune, mais est entre les mains de l'ARS et du Département. Dès lors, la commune n'a pas vocation à investir dans des sommes trop importantes pour des résultats incertains.

Néanmoins, le conseil municipal s'accorde sur la mise en place d'une banderole ainsi que sur la parution d'une annonce dans la revue « JeuneMG ».

L'assistance attire l'attention de Monsieur le Maire sur la nécessité de bien préparer la rédaction de cette annonce. Il est également suggéré la prise d'un rendez-vous avec l'ARS afin d'évoquer le cas de la commune.

La révision du PLU

Monsieur FAVRIAU informe le conseil municipal de l'avancée de la révision du PLU. Une étude naturaliste a été réalisée sur les terrains pressentis pour être classés en « zone à urbaniser » (AU), dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale auquel le PLU a été assujettie après décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Nouvelle-Aquitaine.

Il informe le conseil municipal que les terrains en question ne portent pas d'enjeux environnementaux majeurs. Leurs environs sont toutefois fréquentés par des chauves-souris et des oiseaux, qui, bien qu'assez communs, peuvent avoir un statut patrimonial. L'urbanisation des terrains ne menacera pas leur existence.

A l'appui de ces informations, Monsieur FAVRIAU juge qu'il serait possible et souhaitable de terminer l'étude du PLU pour la fin de l'année. Une délibération d'arrêt du PLU est donc à prévoir. Avant cette étape, une dernière réunion publique est à programmer.

Sujets divers

Monsieur le Maire a sollicité le SDEER pour étudier l'installation de candélabres solaires. Une vingtaine de lampadaires serait à acquérir par la commune. Le projet demeure à l'étude et pourra être envisagé au cours de la prochaine année budgétaire.

Monsieur le Maire annonce avoir engagé une procédure de rétrocession des voiries et espaces verts du lotissement « Les Châtaigniers I », dont l'aménagement est terminé.

Monsieur le Maire annonce que le projet d'installation d'une nouvelle chaufferie dans l'école est éligible à des subventions auprès de l'ADEME, à hauteur de 25 % du coût de cet équipement. Il s'en satisfait et espère que le projet sera éligible à d'autres subventions.

Depuis le mois de septembre, une permanence « France Services » a été mise en place au sein de la mairie pour offrir un service de facilitation de l'accès aux démarches numériques auprès des habitants de la commune. La permanence est animée par une conseillère numérique du Département.

Monsieur le Maire précise avoir sollicité la Société d'Economie Mixte de Saintonge pour la réalisation d'un projet de logements destinés à un public de personnes âgées sur le terrain situé à l'arrière de l'office notarial.

Monsieur le Maire rappelle qu'une entente intercommunale a été étudiée avec plusieurs communes voisines. Il précise toutefois que le projet est bloqué par le refus des sociétés d'assurance de couvrir les mises à disposition de personnel et de matériel entre communes. Une autre solution est à l'étude, en lien avec Madame la Sous-Préfète.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique est prévue le jeudi 3 octobre à 9 heures, concernant la collecte des déchets. Elle sera animée par le syndicat CYCLAD, qui gère les compétences « collecte » et « traitement » des déchets sur la commune.

Questions diverses abordées par l'assemblée

L'assistance sollicite Monsieur le Maire pour la transmission des comptes-rendus des réunions du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Gémozac et la Saintonge Viticole. Monsieur le Maire prend note de cette demande.

Par ailleurs, Monsieur DUBOIS interroge Monsieur le Maire sur les actions réalisées par « l'Espace Forum Solidaire », qui est une association dont le siège social est à Gémozac et financée par l'intercommunalité. Cette association propose notamment une section « Ados Loisirs Gémozac » qui semble méconnue des habitants de Tesson.

Monsieur le Maire précise que l'association prévoit de se rendre sur Tesson pour y réaliser des activités à destination des jeunes, notamment autour des loisirs numériques.

Monsieur DUBOIS jugerait nécessaire d'améliorer la communication autour de ces actions afin de faire connaître au mieux cette association, qui reçoit des aides publiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Fait à Tesson, le 16 octobre 2022.

Le secrétaire de séance,



Le maire,

